



décembre 2017 - N° 57

Journal de la Section ATSEM

COMMUNIQUÉ
A.T.S.E.M.
Récupération du 11 novembre



FORCE OUVRIÈRE a interpellé la Direction de l'Éducation concernant la récupération du jour férié du 11 novembre qui tombait un samedi cette année.

La récupération des jours fériés tombant un samedi est inscrite dans le règlement intérieur de la collectivité.

Les ATSEM étant assujetties à un planning particulier qui prend en compte les vacances scolaires, les récupérations des jours fériés qui tombent un samedi sont normalement calculés dans le temps de travail.

La Direction de l'Éducation nous a affirmé que la DRH avait fait une erreur en oubliant ce jour férié, c'est pourquoi il ouvre droit à récupération pour les ATSEM.

Elle est consciente que l'annonce faite aux ATSEM a été tardive ne laissant pas le temps à tous les agents de poser leurs récupérations avant la fin de l'année.

Il nous a été assuré que ce jour férié pourra être récupéré par les ATSEM durant l'année 2018. Un courrier leur sera envoyé au mois de janvier pour expliquer les modalités de récupération.

FORCE OUVRIÈRE demande que les ATSEM puissent récupérer la journée 11 novembre 2017 à leur convenance.



NOUS NE LACHERONS RIEN !!

